Politique communautaire dans le domaine des télécommunications et des postes

1996/0042(CNS) - 27/09/1996

Les Ministres préféreraient l'adoption d'une directive. Le travail serait remis dans les mains du COREPER afin de trouver un accord sur un projet qui représenterait une avancée graduelle vers la libéralisation, en soumettant un calendrier et des propositions sur le moyen de trouver des dates d'accord.